

## LA FRANCAISE LUX

*Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable*

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66. 785

(la « **Société** »)

---

### AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES (LE « COMPARTIMENT »)

---

Luxembourg, le 22 juin 2023

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») vous informe par la présente que la politique d'investissement du Compartiment sera mise à jour afin de refléter la soumission du Compartiment aux obligations de divulgation de l'article 8 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Suite à cette mise à jour, le Compartiment promouvra des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le cadre de ses investissements.

À compter du 24 juillet 2023, la politique d'investissement du Compartiment sera libellée de la façon suivante <sup>1</sup>:

*« Le compartiment est géré de manière active. L'indice est utilisé comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contraintes sur l'indice.*

*[L'univers d'investissement initial est constitué d'émetteurs gouvernementaux et d'entreprises faisant partie des indices J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index (indice JHUCGBIG) + J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index (indice JPGCHECP) + Bloomberg Global aggregate Corporate Index (indice LGCPTRUU) et ICE Bofa Global High Yield (indice HW00), ainsi que d'émetteurs qui ne font pas partie de ces indices mais qui ont détenus dans un portefeuille répondant aux critères d'investissement du compartiment détaillés ci-dessus, qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après le « Centre de Recherche ») de l'entité « La Française Group UK Limited », spécialisée dans la définition des critères d'investissement responsable. Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts quant à la fourniture des notations ESG par le Centre de Recherche.*

*Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences, qu'ils appartiennent ou non aux indices.*

*L'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est effectuée par le Centre de Recherche, qui a mis au point un modèle ESG exclusif. Cet outil utilise des données brutes provenant de divers fournisseurs de données pour calculer les ICP (Indicateurs Clés de Performance).*

---

<sup>1</sup> Les ajouts apparaissent en bleu

*Pour les obligations, une évaluation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'émetteur peut être effectuée ; toutefois, la prise en compte de ces critères n'est pas nécessairement exhaustive ou systématique. À ce titre, le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).*

*Les émetteurs à exclure sur la base de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com), sont automatiquement exclus. »]*

La section suivante sera également insérée dans la fiche d'information du Compartiment conformément au règlement 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :

[« **Règlement sur la Taxinomie** :

*Le compartiment n'investira pas une partie de ses actifs dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental. Ainsi, le compartiment investira 0 % de son actif net dans des activités économiques qualifiées de durables d'un point de vue environnemental en vertu de l'article 3 du règlement sur la Taxinomie.*

*Le principe de « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la part restante de ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Le compartiment ne tient pas compte des principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité car il promeut les caractéristiques E/S mais ne fera pas d'investissements durables. »]*

Si vous n'approuvez pas les changements mentionnés ci-dessus, vous pouvez demander le rachat de vos actions jusqu'à 11 h 00 le 21 juillet 2023. Il est rappelé aux actionnaires que conformément au prospectus de la Société, aucun frais de rachat n'est exigible en cas de rachat d'actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration